

				1	EUR	
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	U.	D.	C 1.

COMPTES ANNUELS EN EUROS

DENOMINATION : **PCB S.A.**

Forme juridique : **Société anonyme**

Adresse : **Rue Carli** N° : **17** Bte :

Code postal : **1140** Commune : **Bruxelles 14**

Registre : **RC** Greffe de : **BRUXELLES** N° : **32378**

Adresse Internet * :

Numéro de TVA ou numéro national

BE 403.085.181

DATE **27 / 12 / 1994** du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale du **18 / 05 / 2005**

et relatifs à l'exercice couvrant la période du **01 / 01 / 2004** au **31 / 12 / 2004**

Exercice précédent du **01 / 01 / 2003** au **31 / 12 / 2003**

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement : oui / ~~non~~ **

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

MAILLOT Alain

Bd Henri IV 34 75004 Paris FRANCE
Administrateur Début de mandat : 19/05/1999 Fin de mandat : 18/05/2005

ECKHOUT Raymond

Drève des brûlés 3 1150 Woluwé-Saint-Pierre BELGIQUE
Administrateur Début de mandat : 25/11/1998 Fin de mandat : 18/05/2005

OCP SA

Rue Galien 2 93587 Saint-Ouen Cedex FRANCE
Administrateur Début de mandat : 21/05/2003 Fin de mandat : 20/05/2009

(éventuellement suite page C 1 bis.)

Sont joints aux présents comptes annuels : - le rapport de gestion **
- le rapport des commissaires **

Nombre total de pages déposées : **26** Numéros des pages du document normalisé non déposées parce que sans objet : **11, 23, 24**

Signature
(nom et qualité)
LACROIX Philippe
Administrateur



Signature
(nom et qualité)

* Mention facultative.

** Biffer ce qui ne convient pas.

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES (suite de la page C 1.)

Est représentée par :

FOURNIER-MONTGIEUX Pascal
rue Lamartine 27, 92500 Rueil Malmaison, FRANCE

LACROIX Philippe

Rue Du Point Du Jour 1, 14610 Anguerny, FRANCE
Administrateur Début de mandat : 07/09/2004 Fin de mandat : 18/05/2005

CASTELLS Claude

Résidence Diamant Vert 3 imp.Basilide Fossard, 75020 Paris, FRANCE
Président du Conseil d'Administration Début de mandat : 19/05/2004 Fin de mandat : 19/10/2010

POMORSKI Jacques-Alain

24 bis Rue Marnes, 92410 Ville d'Arvray, FRANCE
Administrateur Début de mandat : 30/01/1997 Fin de mandat : 31/01/2005

FISSOLO Thierry

Avenue Pierre en Marie 1391, St Laurent Du Var, FRANCE
Administrateur Début de mandat : 12/09/2002 Fin de mandat : 07/09/2004

PRICEWATERHOUSECOOPERS Réviseur d'entreprise SCCRL (B009) (BE 429.501.944)

Boulevard de la Woluwe 18, 1932 Sint-Stevens-Woluwe, BELGIQUE
Commissaire Début de mandat : 19/05/2004 Fin de mandat : 16/05/2007

(éventuellement suite page C 1 ter.)

- L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.
- Les comptes annuels ont-ils été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe ou par un réviseur d'entreprise qui n'est pas le commissaire? OUI / NON ¹

Si OUI, doivent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission. (A. Tenue des comptes de l'entreprise²; B. Etablissement des comptes annuels²; C. Vérification de ces comptes; D. Redressement de ces comptes).

- Si des missions visées sous A. (Tenue des comptes de l'entreprise) ou sous B. (Etablissement des comptes annuels) ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptable-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission (A. Tenue des comptes de l'entreprise; B. Etablissement des comptes annuels).

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

¹ Biffer ce qui ne convient pas.

² Mention facultative.

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES (suite de la page C 1 bis.)

Est représentée par :

Peirce Robert (00807)
BELGIQUE

(éventuellement suite page C 1 quater.)

- L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.
- Les comptes annuels ont-ils été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe ou par un reviseur d'entreprise qui n'est pas le commissaire? OUI / NON ¹

Si OUI, doivent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou reviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission. (A. Tenue des comptes de l'entreprise²; B. Etablissement des comptes annuels²; C. Vérification de ces comptes; D. Redressement de ces comptes).

- Si des missions visées sous A. (Tenue des comptes de l'entreprise) ou sous B. (Etablissement des comptes annuels) ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptable-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission (A. Tenue des comptes de l'entreprise; B. Etablissement des comptes annuels).

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

¹ Biffer ce qui ne convient pas.

² Mention facultative.

DL

1. BILAN APRES REPARTITION

ACTIF

ACTIFS IMMOBILISES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
	20/28	19 597 380,88	19 642 027,29
I. Frais d'établissement (annexe I)	20		
II. Immobilisations incorporelles (ann. II)	21		
III. Immobilisations corporelles (ann. III)	22/27	360 253,39	403 214,12
A. Terrains et constructions	22	339 370,50	373 075,77
B. Installations, machines et outillage	23	9 387,72	13 707,40
C. Mobilier et matériel roulant	24	5 990,58	8 546,18
D. Location-financement et droits similaires	25		
E. Autres immobilisations corporelles	26	5 504,59	7 884,77
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27		
IV. Immobilisations financières (ann. IV et V)	28	19 237 127,49	19 238 813,17
A. Entreprises liées	280/1	19 237 127,49	19 237 127,49
1. Participations	280	19 237 127,49	19 237 127,49
2. Créances	281		
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	282/3		
1. Participations	282		
2. Créances	283		
C. Autres immobilisations financières	284/8		1 685,68
1. Actions et parts	284		
2. Créances et cautionnements en numéraire	285/8		1 685,68
	29/58	555 858,72	722 193,24
V. Créances à plus d'un an	29		
A. Créances commerciales	290		
B. Autres créances	291		
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	3		
A. Stocks	30/36		
1. Approvisionnements	30/31		
2. En-cours de fabrication	32		
3. Produits finis	33		
4. Marchandises	34		
5. Immeubles destinés à la vente	35		
6. Acomptes versés	36		
B. Commandes en cours d'exécution	37		
VII. Créances à un an au plus	40/41	553 896,43	717 834,81
A. Créances commerciales	40	2 855,38	166 793,78
B. Autres créances	41	551 041,05	551 041,03
VIII. Placements de trésorerie (ann. V et VI)	50/53		
A. Actions propres	50		
B. Autres placements	51/53		
IX. Valeurs disponibles	54/58	1 962,29	4 358,43
X. Comptes de régularisation (ann. VII)	490/1		
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	20 153 239,60	20 364 220,53

2. COMPTE DE RESULTATS (suite)

(sous la forme de liste)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
VI. Bénéfice courant avant impôts(+)	(70/65)		
Perte courante avant impôts(-)	(65/70)	(264 188,34)	(227 913,83)
VII. Produits exceptionnels	76	<u>3 781,80</u>	<u>0,20</u>
A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760
B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761
C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels	762
D. Plus - values sur réalisation d'actifs immobilisés	763
E. Autres produits exceptionnels (ann. XIV, A)	764/9	<u>3 781,80</u>	<u>0,20</u>
VIII. Charges exceptionnelles(-)	66	(219,63)	(355,43)
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660
B. Réductions de valeur sur immobilisations financières	661
C. Provisions pour risques et charges exceptionnels (dotations +, utilisations -)	662
D. Moins - values sur réalisation d'actifs immobilisés	663
E. Autres charges exceptionnelles (ann. XIV, B)	664/8	<u>219,63</u>	<u>355,43</u>
F. Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration(-)	669
IX. Bénéfice de l'exercice avant impôts(+)	70/66		
Perte de l'exercice avant impôts(-)	66/70	(260 626,17)	(228 269,06)
IXbis. A. Prélèvements sur les impôts différés ... (+)	780
B. Transfert aux impôts différés(-)	680
X. Impôts sur le résultat(-)(+)	67/77
A. Impôts (ann. XV)	670/3
B. Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	77
XI. Bénéfice de l'exercice(+)	70/67		
Perte de l'exercice(-)	67/70	(260 626,17)	(228 269,06)
XII. Prélèvements sur les réserves immunisées(+)	789
Transfert aux réserves immunisées(-)	689
XIII. Bénéfice de l'exercice à affecter(+)	(70/68)		
Perte de l'exercice à affecter(-)	(68/70)	(260 626,17)	(228 269,06)

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. Bénéfice à affecter	70/69
Perte à affecter	69/70	(.....16.483.377,14.....)	..(.....16.222.750,97.....)
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68
Perte de l'exercice à affecter	68/70	(.....260.626,17.....)	(.....228.269,06.....)
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	790
Perte reportée de l'exercice précédent	690	(.....16.222.750,97.....)	(.....15.994.481,91.....)
B. Prélèvements sur les capitaux propres	791/2
1. sur le capital et les primes d'émission	791
2. sur les réserves	792
C. Affectations aux capitaux propres	691/2
1. au capital et aux primes d'émission	691
2. à la réserve légale	6920
3. aux autres réserves	6921
D. Résultat à reporter			
1. Bénéfice à reporter	693
2. Perte à reporter	79316.483.377,14.....16.222.750,97.....
E. Intervention d'associés dans la perte	794
F. Bénéfice à distribuer	694/6
1. Rémunération du capital	694
2. Administrateurs ou gérants	695
3. Autres allocataires	696

3. ANNEXE

I. ETAT DES FRAIS D'ETABLISSEMENT (rubrique 20 de l'actif)

Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent	8001
Mutations de l'exercice :		
. Nouveaux frais engagés	8002
. Amortissements	8003 (-)
. Autres	8004 (+) (-)
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	8005
Dont :		
- Frais de constitution et d'augmentation de capital, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement	200/2
- Frais de restructuration	204

Codes	Montants
8001
8002
8003
8004
8005
200/2
204

II. ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (rubrique 21 de l'actif)

a) VALEUR D'ACQUISITION

Au terme de l'exercice précédent
 Mutations de l'exercice :
 . Acquisitions, y compris la production immobilisée
 . Cessions et désaffectations (-)
 . Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)
 Au terme de l'exercice

c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR

Au terme de l'exercice précédent
 Mutations de l'exercice :
 . Actés
 . Repris car excédentaires (-)
 . Acquis de tiers
 . Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)
 . Transférés d'une rubrique à une autre (+) (-)
 Au terme de l'exercice

d) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a) - (c)

Codes	1. Frais de recherche et de développement	2. Concessions, brevets, licences, etc.
801 61.381,41
802
803
804
805		61 381,41
806 61.381,41
807
808
809
810
811
812		61 381,41
813		

a) VALEUR D'ACQUISITION

Au terme de l'exercice précédent
 Mutations de l'exercice :
 . Acquisitions, y compris la production immobilisée
 . Cessions et désaffectations (-)
 . Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)
 Au terme de l'exercice

c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR

Au terme de l'exercice précédent
 Mutations de l'exercice :
 . Actés
 . Repris car excédentaires (-)
 . Acquis de tiers
 . Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)
 . Transférés d'une rubrique à une autre (+) (-)
 Au terme de l'exercice

d) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a) - (c)

Codes	3. Goodwill	4. Acomptes versés
801
802
803
804
805		
806
807
808
809
810
811
812		
813		

III. ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(rubriques 22 à 27 de l'actif)

a) VALEUR D'ACQUISITION

Au terme de l'exercice précédent
 Mutations de l'exercice :
 . Acquisitions, y compris la production immobilisée
 . Cessions et désaffectations (-)
 . Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)
 Au terme de l'exercice

b) PLUS-VALUES

Au terme de l'exercice précédent
 Mutations de l'exercice :
 . Actées
 . Acquis de tiers
 . Annulées (-)
 . Transférées d'une rubrique à une autre (+) (-)
 Au terme de l'exercice

c) AMORTISS. ET REDUCTIONS DE VALEUR

Au terme de l'exercice précédent
 Mutations de l'exercice :
 . Actés
 . Repris car excédentaires (-)
 . Acquis de tiers
 . Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)
 . Transférés d'une rubrique à une autre (+) (-)
 Au terme de l'exercice

d) VALEUR COMPT. NETTE AU TERME DE L'EX. (a)+(b)-(c)

Codes	1. Terrains et constructions (rubrique 22)	2. Installations, machines et outillage (rubrique 23)	3. Mobilier et matériel roulant (rubrique 24)
815	894.398,45	170.564,66	62.084,54
816			
817			
818			
819	894.398,45	170.564,66	62.084,54
820	52.321,42		
821			
822			
823			
824			
825	52.321,42		
826	573.644,10	156.857,26	53.538,36
827	33.705,27	4.319,68	2.555,60
828			
829			
830			
831			
832	607.349,37	161.176,94	56.093,96
833	339.370,50	9.387,72	5.990,58

a) VALEUR D'ACQUISITION

Au terme de l'exercice précédent
 Mutations de l'exercice :
 . Acquisitions, y compris la production immobilisée
 . Cessions et désaffectations (-)
 . Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)
 Au terme de l'exercice

b) PLUS-VALUES

Au terme de l'exercice précédent
 Mutations de l'exercice :
 . Actées
 . Acquis de tiers
 . Annulées (-)
 . Transférées d'une rubrique à une autre (+) (-)
 Au terme de l'exercice

c) AMORTISS. ET REDUCTIONS DE VALEUR

Au terme de l'exercice précédent
 Mutations de l'exercice :
 . Actés
 . Repris car excédentaires (-)
 . Acquis de tiers
 . Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)
 . Transférés d'une rubrique à une autre (+) (-)
 Au terme de l'exercice

d) VALEUR COMPT. NETTE AU TERME DE L'EX. (a)+(b)-(c)

Dont : . Terrains et constructions
 . Installations, machines et outillage
 . Mobilier et matériel roulant

Codes	4. Location-financement et droits similaires (rubrique 25)	5. Autres immobilisations corporelles (rubrique 26)	6. Immobilisations en cours et acomptes (rubrique 27)
815	37.633,21	40.460,17	
816			
817			
818			
819	37.633,21	40.460,17	
820			
821			
822			
823			
824			
825			
826	37.633,21	32.575,40	
827		2.380,18	
828			
829			
830			
831			
832	37.633,21	34.955,58	
833		5.504,59	
250			
251			
252			

IV. ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (rubrique 28 de l'actif)

	Codes	1. Entreprises liées	2. Entreprises avec un lien de participation	3. Autres entreprises
1. Participations, actions et parts				
a) VALEUR D'ACQUISITION				
Au terme de l'exercice précédent	835	(rubrique 280) 19.362.239,35	(rubrique 282)	(rubrique 284)
Mutations de l'exercice :				
. Acquisitions	836			
. Cessions et retraits	837			
. Transferts d'une rubrique à une autre	838			
Au terme de l'exercice	839	19.362.239,35		
b) PLUS-VALUES				
Au terme de l'exercice précédent	840			
Mutations de l'exercice :				
. Actées	841			
. Acquis de tiers	842			
. Annulées	843			
. Transférées d'une rubrique à une autre	844			
Au terme de l'exercice	845			
c) REDUCTIONS DE VALEUR				
Au terme de l'exercice précédent	846	125.111,86		
Mutations de l'exercice :				
. Actées	847			
. Reprises car excédentaires	848			
. Acquis de tiers	849			
. Annulées à la suite de cessions et retraits	850			
. Transférées d'une rubrique à une autre	851			
Au terme de l'exercice	852	125.111,86		
d) MONTANTS NON APPELES				
Au terme de l'exercice précédent	853			
Mutations de l'exercice	854			
Au terme de l'exercice	855			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a) + (b) - (c) - (d)	856	19.237.127,49		
2. Créances				
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE PRECEDENT	857	(rubrique 281)	(rubrique 283)	(rubrique 285/8) 1.685,68
Mutations de l'exercice :				
. Additions	858			
. Remboursements	859			(1.685,68)
. Réductions de valeur actées	860			
. Réductions de valeur reprises	861			
. Différences de change	862			
. Autres	863			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	864			
REDUCTIONS DE VALEUR CUMULEES SUR CREANCES AU TERME DE L'EXERCICE	865			

V. A. PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DETENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10 % au moins du capital souscrit.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO DE TVA ou du NUMERO NATIONAL	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
	Nombre	%	%			(+) ou (-) (en devises)	
PHARMA BELGIUM SA Rue Carli 17 1140 Evere, BELGIQUE BE 425.353.116 <i>ordinaires sans mention valeur nominale</i>	3 885 090	100,00		31/12/2005	EUR	3 760 032	1 869 433

VI. PLACEMENTS DE TRESORERIE : AUTRES PLACEMENTS (rubrique 51/53 de l'actif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Actions et parts	51		
Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681
Montant non appelé	8682 (-)
Titres à revenu fixe	52		
dont émis par des établissements de crédit	8684
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	53		
avec une durée résiduelle ou de préavis :			
. d'un mois au plus	8686
. de plus d'un mois à un an au plus	8687
. de plus d'un an	8688
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	8689		

VII. COMPTES DE REGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important.

Exercice

.....
.....
.....
.....

VIII. ETAT DU CAPITAL
A. CAPITAL SOCIAL
1. Capital souscrit (rubrique 100 du passif)

- Au terme de l'exercice précédent

- Modifications au cours de l'exercice :

- Au terme de l'exercice

2. Représentation du capital
2.1. Catégories d'actions

 *Actions sans mention de valeur nominale*

2.2. Actions nominatives ou au porteur

Nominatives

Au porteur

Codes	Montants	Nombre d'actions
8700 20.176.000,00	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
8701	20 176 000,00	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
 20.176.000,00 5.596.520
8702	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX 4.857.140
8703	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX 739.380

VIII. ETAT DU CAPITAL (suite)

B. CAPITAL NON LIBERE

Actionnaires redevables de libération

.....

(suite éventuellement page)

TOTAL

C. ACTIONS PROPRES détenues par

- la société elle-même
 - ses filiales

D. ENGAGEMENTS D'EMISSION D'ACTIONS

1. Suite à l'exercice de droits de CONVERSION
 . Montant des emprunts convertibles en cours
 . Montant du capital à souscrire
 . Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
 2. Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION
 . Nombre de droits de souscription en circulation
 . Montant du capital à souscrire
 . Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

E. CAPITAL AUTORISE NON SOUSCRIT

F. PARTS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL

Dont : - détenues par la société elle-même
 - détenues par les filiales

Codes	1. Montant non appelé (rubrique 101)	2. Montant appelé non versé
871		
	1. Montant du capital détenu	2. Nombre correspondant d'actions
872		
873		
8740		
8741		
8742		
8745		
8746		
8747		
8751		
	1. Nombre de parts	2. Nombre de voix qui y sont attachées
876		
877		
878		

G. STRUCTURE DE L' ACTIONNARIAT DE L' ENTREPRISE A LA DATE DE CLOTURE DE SES COMPTES, telle qu' elle
 résulte des déclarations reçues par l'entreprise : voir page 25

IX. PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

Ventilation de la rubrique 163/5 du passif si celle-ci représente un montant important.

.....Provisions pour litiges divers.....

Exercice

8.695.545,20

143.982,79

X. ETAT DES DETTES

A. VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D' UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE

Codes	DETTES		
	1. échéant dans l'année	2. ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	3. ayant plus de 5 ans à courir
	(rubrique 42)	(rubrique 17)	
Dettes financières	880		
1. Emprunts subordonnés	881		
2. Emprunts obligataires non subordonnés	882		
3. Dettes de location-financement et assimilées	883		
4. Etablissements de crédit	884		
5. Autres emprunts	885		
Dettes commerciales	886		
1. Fournisseurs	887		
2. Effets à payer	888		
Acomptes reçus sur commandes	889		
Autres dettes	890		
TOTAL	891		

B. DETTES GARANTIES

(comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)

Dettes financières	892		
1. Emprunts subordonnés	893		
2. Emprunts obligataires non subordonnés	894		
3. Dettes de location-financement et assimilées	895		
4. Etablissements de crédit	896		
5. Autres emprunts	897		
Dettes commerciales	898		
1. Fournisseurs	899		
2. Effets à payer	900		
Acomptes reçus sur commandes	901		
Dettes fiscales, salariales et sociales	902		
1. Impôts	903	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	
2. Rémunérations et charges sociales	904		
Autres dettes	905		
TOTAL	906		

Codes	DETTES (OU PARTIE DES DETTES) GARANTIES PAR	
	1. les pouvoirs publics belges	2. des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise
892		
893		
894		
895		
896		
897		
898		
899		
900		
901		
902		
903	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	
904		
905		
906		

C. DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

1. Impôts (rubrique 450/3 du passif)

a) Dettes fiscales échues	9072	
b) Dettes fiscales non échues	9073	278.683,76
c) Dettes fiscales estimées	450	

2. Rémunérations et charges sociales (rubrique 454/9 du passif)

a) Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
b) Autres dettes salariales et sociales	9077	

Codes	Exercice
9072	
9073	278.683,76
450	
9076	
9077	

XI. COMPTES DE REGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important.

.....Intérêts de Brugefi/Intercomfina.....	211.880,88
.....Intérêts de Pharma.Belgium.SA.....	38.880,56
.....	
.....	

Exercice

XII. RESULTATS D'EXPLOITATION

A. CHIFFRE D'AFFAIRES NET (rubrique 70) : ventilation par catégorie d'activité et marché géographique **à communiquer en annexe au document normalisé**, dans la mesure où, du point de vue de l'organisation de la vente des produits et de la prestation des services relevant des activités ordinaires de l'entreprise, ces catégories et marchés diffèrent entre eux de façon considérable.

B. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION (rubrique 74)

Dont : Subsidés d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

Codes	Exercice	Exercice précédent
740
C1. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL		
a) Nombre total à la date de clôture	9086
b) Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein.	9087
c) Nombre effectif d'heures prestées	9088
C2. FRAIS DE PERSONNEL (rubrique 62)		
a) Rémunérations et avantages sociaux directs	620
b) Cotisations patronales d'assurances sociales	621
c) Primes patronales pour assurances extralégales	622
d) Autres frais de personnel	623	198,32
e) Pensions	624
C3. PROVISIONS POUR PENSIONS (comprises dans la rubrique 635/7)		
Dotations (+); utilisations et reprises (-)	635
D. REDUCTIONS DE VALEUR (rubrique 631/4)		
1. Sur stocks et commandes en cours		
. actées	9110
. reprises	9111
2. Sur créances commerciales		
. actées	9112	1.227,75
. reprises	9113	12.369,27
E. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (rubrique 635/7)		
Constitutions	9115
Utilisations et reprises	9116
F. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION (rubrique 640/8)		
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	29.303,64
Autres	641/8	13.048,02
G. PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE		
1. Nombre total à la date de clôture	9096
2. Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097
Nombre effectif d'heures prestées	9098
Frais pour l'entreprise	617

XV. IMPOTS SUR LE RESULTAT (suite)

B. PRINCIPALES SOURCES DES DISPARITES ENTRE LE BENEFICE, AVANT IMPOTS, exprimé dans les comptes ,ET LE BENEFICE TAXABLE ESTIME, avec mention particulière de celles découlant de décalages dans le temps entre le bénéfice comptable et le bénéfice fiscal (si le résultat de l'exercice en est influencé de manière sensible au niveau des impôts)

	Exercice
.....
.....
.....
.....

C. INCIDENCE DES RESULTATS EXCEPTIONNELS SUR LE MONTANT DES IMPOTS SUR LE RESULTAT DE L' EXERCICE

D. SOURCES DE LATENCES FISCALES (dans la mesure où ces indications sont importantes pour l'appréciation de la situation financière de l'entreprise)

1. Latences actives
 - Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs

2. Latences passives

Codes	Exercice
9141 10.897.432,61
9142 10.897.432,61
9144

XVI. TAXES SUR LA VALEUR AJOUTEE ET IMPOTS A CHARGE DE TIERS

- A. Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte :
1. à l'entreprise (déductibles)
 2. par l'entreprise
- B. Montants retenus à charge de tiers, au titre de :
1. précompte professionnel
 2. précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145 44.998,13 35.015,43
9146 72.580,68 72.733,05
9147
9148

XVII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Garanties personnelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements de tiers.

- Dont :
- . Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise
 - . Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise
 - . Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise

Codes	Exercice
9149 5.701.551,07
9150
9151
9153 5.701.551,07

XVII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (suite)

Le cas échéant, description succincte du régime complémentaire de pension de retraite ou de survie instauré au profit du personnel ou des dirigeants et des mesures prises pour en couvrir la charge

Pensions dont le service incombe à l'entreprise elle-même :

- . montant estimé des engagements résultant pour l'entreprise de prestations déjà effectuées
- . bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220

XVIII. RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION : voir page C 20.

XIX. RELATIONS FINANCIERES AVEC

- A. LES ADMINISTRATEURS ET GERANTS
- B. LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTROLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ETRE LIEES A CELLE-CI
- C. LES AUTRES ENTREPRISES CONTROLEES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR LES PERSONNES CITEES SOUS B

- 1. Créances sur les personnes précitées
- 2. Garanties constituées en leur faveur
- 3. Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Codes	Exercice
9500
9501
9502

Conditions principales relatives aux postes 9500, 9501 et 9502.

- 4. Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable :
 - aux administrateurs et gérants
 - aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9503 3.966,24
9504

VIII. RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	1. ENTREPRISES LIEES		2. ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION	
		Exercice	Exercice précédent	Exercice	Exercice précédent
1. IMMOBILISATIONS FINANCIERES	925	19 237 127,49	19 237 127,49		
Participations	926	19 237 127,49	19 237 127,49		
Créances : subordonnées	927				
autres	928				
2. CREANCES	929		166 310,06		
A plus d'un an	930				
A un an au plus	931		166 310,06		
3. PLACEMENTS DE TRESORERIE ..	932				
Actions	933				
Créances	934				
4. DETTES	935	6 379 481,28	6 361 663,13		
A plus d'un an	936				
A un an au plus	937	6 379 481,28	6 361 663,13		

	Codes	ENTREPRISES LIEES	
		Exercice	Exercice précédent
5. - GARANTIES PERSONNELLES ET REELLES constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381	5 701 551,07	5 701 551,07
- GARANTIES PERSONNELLES ET REELLES constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391		
6. AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS SIGNIFICATIFS	9401		
7. RESULTATS FINANCIERS			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461	150 204,31	137 597,33
Autres charges financières	9471		
8. CESSIONS D'ACTIFS IMMOBILISES			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		

DECLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDES**A. Informations à compléter par les entreprises soumises aux dispositions du Code des sociétés relatives aux comptes consolidés**

L'entreprise

- . établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion : OUI / NON ¹
- . n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s) :

a. L'entreprise et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 16 du Code des sociétés: OUI / NON ¹

b. L'entreprise est elle-même filiale d'une entreprise mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation : OUI /NON ¹

Si oui :

- . Justification du respect des conditions d'exemption prévues à l'article 113, paragraphes 2 et 3 du Code des sociétés :

- . Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro de TVA ou numéro national de l'entreprise mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisée :

B. Informations à compléter par l'entreprise si elle est filiale ou filiale commune

- . Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro de TVA ou numéro national de l'(des)entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation ²:

OCP SA
RUE GALIEN 2
93587 SAINT OUEN CEDEX FRANCE

Etablit des comptes consolidés pour l'ensemble le plus petit.

- . Si l'(les)entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus ²:

OCP SA
RUE GALIEN 2
93587 SAINT OUEN CEDEX FRANCE

¹ Biffer ce qui ne convient pas.

² Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'entreprise fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

4. BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise :

...151.00..... 218.00.....

I. ETAT DES PERSONNES OCCUPEES

A. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL

	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	4. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
1. Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent					
Nombre moyen de travailleurs	100 (ETP) (ETP)
Nombre effectif d'heures prestées . . .	101 (T) (T)
Frais de personnel	102 (T) (T)
Montant des avantages accordés en sus du salaire	103	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXXXXXXX (T) (T)

2. A la date de clôture de l'exercice

a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel

b. Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée 110
 Contrat à durée déterminée 111
 Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini 112
 Contrat de remplacement 113

c. Par sexe

Hommes 120
 Femmes 121

d. Par catégorie professionnelle

Personnel de direction 130
 Employés 134
 Ouvriers 132
 Autres 133

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
105
110
111
112
113
120
121
130
134
132
133

B. PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

Au cours de l'exercice

Nombre moyen de personnes occupées 150
 Nombre effectif d'heures prestées 151
 Frais pour l'entreprise 152

Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
150
151
152

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE (suite de la page 13)

Sur base d'une déclaration de transparence du 09.07.2003, notre actionnariat se décompose comme suit:

	nombre	%
- Brugefi Invest Holding S.A. (Lux)	2.314.241	41.35
- OCP SA	2.542.694	45.43

Suite à l'achat des participations de Brugefi Invest à Intercomfina en 2003, le capital de la société BRUGEFI INVEST HOLDING SA est détenu à 100% par le groupe OCP.

Le Groupe OCP détient d'une manière directe et indirecte 86.79 % du capital de la société PCB SA

RENSEIGNEMENTS A FOURNIR PAR LES FILIALES (suite de la page 21)

CELESIO AG
NECKARTALSTRASSE 155
70376 STUTTGART ALLEMAGNE

Etablit des comptes consolidés pour l'ensemble le plus grand.

REGLES D'EVALUATION

ACTIF

Frais d'établissement

Les frais d'augmentation de capital sont activés et amortis sur une période de trois ans.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition et sont portées au bilan pour cette même valeur, déduction faite des amortissements et réductions de valeur y afférents. Les amortissements sont calculés sur base d'un pourcentage de 25%.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition et sont portées au bilan pour cette même valeur déduction faite des amortissements y afférents. Par valeur d'acquisition il faut entendre soit le prix d'acquisition, soit le coût de revient, soit la valeur d'apport. Le prix d'acquisition comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires tels que les impôts non récupérables et les frais de transport.

Les immeubles peuvent être réévalués, sur base d'une détermination de valeur par un expert immobilier lorsque la valeur de ces actifs, déterminée en fonction de leur utilité pour la société, présente un excédent certain et durable par rapport à leur valeur comptable. Si la réévaluation porte sur des immobilisations corporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps, la valeur réévaluée fait l'objet d'amortissements.

Les amortissements sont basés sur le plan d'amortissement arrêté par le Conseil d'Administration. Les actifs sont amortis de façon linéaire sur base de leur durée de vie économique attendue, à partir du mois de leur mise en utilisation. Les pourcentages suivants sont d'application.

- Bâtiments (autre que Carli)	: 03%
- Bâtiment Carli	: 04%
- Bâtiment Carli(2ième partie)	: 07%
- Matériel	: 15%
- Matériel informatique	: 25%
- Mobilier	: 10%
- Matériel roulant	: 25%

Les constructions à Evere sont érigées sur fond d'autrui faisant l'objet d'un bail emphytéotique dont PCB S.A. et Pharma Belgium S.A. sont sous-locataires et en ont connaissance. Elles font partie d'un ensemble donné en gage au crédit d'investissement qui a été obtenu en vue de leur édification.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur prix d'acquisition. Ces actifs font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value durable, justifiée par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle les participations sont détenues. Dans la mesure où les réductions de valeur excèdent en fin d'exercice une appréciation actuelle, elles sont totalement ou partiellement reprises.

Créances à plus d'un an et à un an au plus

Les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale et font l'objet de réduction de valeur si leur remboursement à l'échéance est, en tout ou en partie, incertain ou compromis.

Stocks

Les approvisionnements et les marchandises sont évalués à leur valeur d'acquisition selon le principe FIFO ou à la valeur de marché à la date de clôture de l'exercice lorsque cette dernière est inférieure. Des réductions de valeur spécifiques sont faites pour tenir compte des stocks à rotation lente ou désuets.

PASSIF

Dettes à plus d'un an ou à un an au plus

Les dettes sont portées au bilan à leur valeur nominale. Des provisions sont établies en concordance avec les critères de prudence, de sincérité et de bonne foi.

CREANCES ET DETTES EN DEVISES

Les créances et dettes en devises sont converties au cours officiel moyen à la date du bilan. Les différences de change non réalisées sont reprises dans les résultats financiers.

PREPENSIONS

Les prépensions notifiées au personnel sont provisionnées à 100 % selon la formule légale.